

SOMMAIRE

Editorial: p. 1
Allier: p. 2
Cantal: p. 3/4
Haute-Loire: p. 5/6
Puy-de-Dôme: p. 7/8
Auvergne: p. 9/ 10/11
France: p. 12











La Forêt Privée d'Auvergne

n°6 - mars / avril 2017

EDITORIAL

De l'intérêt des lots homogènes issus de coupes de feuillus

L'objectif de tout forestier « actif », après un patient travail avec le temps et les aléas, est d'obtenir un bois de qualité qu'il espère vendre le mieux possible, afin de rémunérer ses coûts et lui laisser ainsi un profit substantiel. Entre ce vœu pieux et la réalité il y a de nombreux obstacles qui viennent contrer ce louable objectif : l'acheteur, le marché international et les habitudes locales qui consistent à l'isoler et à fragiliser la négociation.

Pour récupérer de la valeur ajoutée, il faut connaître les coûts réels des différents maillons de la filière du travail du bois, et voir si la valeur ajoutée est répartie équitablement entre tous les acteurs selon la proportion des coûts. Certains forestiers « actifs » commencent à se dire qu'en se groupant comme cela a été fait pour créer des coopératives forestières, on pourrait avoir une meilleure rentabilité en travaillant de manière différente la partie des bois qui affectent la qualité des lots qu'ils mettent sur le marché. Ces niches d'activité les coopératives qui n'ont pas les moyens de tout faire ne les prennent pas en compte. Si certains propriétaires peuvent mieux valoriser leur bois par de nouvelles approches c'est cette innovation qu'il faudra suivre.

En regroupant un maximum de demandes dans une vente aux enchères les coopératives nous rendent un service appréciable, les organisations d'experts et de techniciens compétents en sylviculture en font tout autant. Si tout cela est bien, on pourrait imaginer encore mieux, comme le regroupement de lots de qualité homogène pour correspondre davantage aux besoins spécifiques de l'acheteur. Ce qui signifie un groupe de vendeurs capables après mise en commun de leurs lots, de constituer des nouveaux lots très homogènes d'une qualité définie qui correspond assez exactement aux besoins de l'acheteur.

Lors des ventes de lots classiques souvent hétérogènes les acheteurs sont obligés de remettre sur le marché des pourcentages importants de leurs achats (quelquefois plus de la moitié), c'est une perte considérable de temps même s'ils s'en tirent parfois avantageusement. Identifier des marchés c'est analyser les besoins exacts de l'acheteur. L'hétérogénéité pénalise la qualité d'un lot qui possède des grumes bien classées. Offrir ce que recherche précisément l'acheteur, n'est-ce pas la base du commerce ? Il y a des acheteurs qui ne recherchent que des bois de qualité supérieure, d'autres se contentent de qualité plus standard, offrons leur ce qu'ils demandent. Constituer des lots homogènes à partir de l'offre de plusieurs propriétaires n'est pas dans les habitudes, ne peut-on pas évoluer ? Des propriétaires qui veulent rassembler leurs lots ne parait pas insurmontable. Rentrer dans cette démarche signifie que la comptabilité analytique de l'ensemble de la chaîne de transformation du bois soit transparente ou connue de tous. Cela signifie aussi que se constituent des groupes de producteurs capables de mettre leurs lots en commun, c'est une force et elle n'est pas simple à acquérir, elle est le fruit d'une volonté. Un groupement de tels propriétaires peut alors offrir des lots de petits bois, des récupérations de surbilles équarries sur scierie mobile, vendus par le groupement, hautement valorisant pour le sylviculteur, qui réalise ainsi la basse et moyenne qualité et vend en regroupement des lots de qualité, homogènes qui sont bien mieux demandés. C'est dire que l'union fait la force et permet de transférer de la valeur ajoutée.

Ce qui précède incite à répéter ma conviction : entre la parcelle forestière et le produit fini en bois, la répartition des valeurs ajoutées par rapport aux coûts de chacun n'est pas en faveur de l'amont que nous représentons et qui inclue tous les risques, c'est cela qu'il faut corriger en innovant dans nos méthodes de gestion et de commercialisation de notre production forestière. Des exemples concrets existent, nous en reparlerons dans notre prochain Bulletin Régional. Affaire à suivre...

INFORMATIONS DÉPARTEMENTALES / L'ALLIER

L'IGN sort des cartes forestières du temps de Napoléon



la Brande

| Location | Location

Retrouver la contenance et la topographie de vos bois sous Napoléon et les comparer à leur superficie actuelle, c'est dorénavant possible grâce à l'observation des cartes anciennes mises en ligne sur Géoportail.

L'IGN a entrepris de numériser les cartes d'Etat-major datant de 1825 à 1866. Ce projet pilote permet de mieux connaître les forêts anciennes. L'Allier fait partie des premiers départements accessibles à la consultation. Les différentes informations sur l'occupation du sol au XIXème siècle figurent sur ces cartes. Elles décrivent la couverture du territoire (végétation, routes, villages, cours d'eau, lacs) mais aussi ses usages (agricoles, forestiers, urbains). Toutes ces informations



ont été numérisées, vectorisées et géo-référencées par l'IGN pour pouvoir être exploitées. Ainsi, on peut facilement visualiser grâce à ces cartes, le lieu où était située une forêt sur le cadastre napoléonien et faire des comparaisons au regard de la carte topographique actuelle ou avec la carte forestière V2.

> Identifier les forêts anciennes*

Ce travail réalisé par l'IGN permet d'identifier les forêts anciennes, et de les comparer aux forêts plus récentes, issues de plantations ou d'abandon de terres agricoles qui se sont naturellement reboisées. Cependant les comparaisons précises sont souvent difficiles à effectuer « dans la mesure où les projections des cartes anciennes et modernes ne sont pas les mêmes et bien qu'un travail d'optimisation ait été effectué, les données d'occupation du sol historique ne sont pas exactement superposables sur les référentiels actuels », reconnaît l'IGN. Seuls quatre départements sont actuellement disponibles sur Geoportail : l'Allier (03), les Côtes-d'Armor (22), le Finistère (29) et le Nord (59). Seront prochainement traités les Bouches-du-Rhône (13), le Cher (18), la Loire (42), le Morbihan (56) et le Pas-de-Calais (62).

Hélène Desmas, Fransylva -03

* Forêt ancienne : ensemble boisé qui n'a pas connu de défrichement depuis au moins 150 ans. Au XIX^{ème} siècle, la forêt française couvrait une superficie de 7 à 8 millions d'hectares. Actuellement, elle a plus que doublé pour atteindre 16,7 millions d'hectares.

INFORMATIONS DÉPARTEMENTALES / LE CANTAL

La transformation du

bois: un exemple local de valorisation dans la construction

A l'occasion d'échanges entre Hubert Ferron de Forest Business Angel, de Gérard Fromager de Bois Synergie Consultants et de Gilles Morel de Fransylva-15, Forestiers Privés du Cantal, la visite de Lhéritier DPM, entreprise cantalienne, implantée à Saint-Mamet-la Salvetat dans la Châtaigneraie a été organisée. Raison de ce choix : cette entreprise performante a décidé de s'orienter dans la spécificité du bâtiment agricole en bois et constitue ainsi un bon exemple de la transformation des bois pour la construction.

A l'origine, c'est le grand père, Antonin Lhéritier, qui est installé menuisier à Marcolès : l'un de ses fils, Daniel Lhéritier s'installe quant à lui à Saint-Mamet-la-Salvetat en 1980 et développe la transformation du bois pour la construction, en s'appuyant sur la fourniture de charpente auprès de scieries locales. Les outils de travail du bois permettent de préparer les chantiers de construction et, progressivement, l'entreprise propose le bâtiment clé en main depuis la conception jusqu'à la mise en œuvre du projet.

Daniel Lhéritier passe le témoin à ses fils: aujourd'hui, Mathieu et Pierre Lhéritier, développent l'entreprise. A la suite de la fermeture d'une scierie locale, et pour acquérir plus de souplesse commerciale, ils décident en 2008 d'investir dans une scierie de charpente pour préparer les produits. Cette scierie met sur le marché les poteaux des bâtiments, les pièces de charpentes, pannes, chevrons, mais aussi les bardages en bois, voire les lames de terrasses.

La scierie DPM est installée à Saint-Mamet-la Salvetat à 1 kilomètre de la menuiserie et utilise des gros bois de qualité charpente, principalement en Douglas, mais aussi en sapin, en mélèze, et quelquefois en chêne pour les piètements des bâtiments traditionnels en bois. L'entreprise concentre sa spécialité sur la construction de bâtiments industriels, notamment des bâtiments agricoles, en s'appuyant sur les qualités environnementales du bois, en premier lieu les aspects isolants pour le confort des animaux. Le savoir-faire de l'entreprise s'oriente sur la charpente traditionnelle en bois massif, en utilisant des débits de grandes dimensions. Contrairement aux tendances actuelles, la scierie utilise des gros bois, avec des cœurs rouges pour le douglas, des bois de préférence plus âgés, avec plus de duramen pour assurer la solidité.



Séchoir.





L'entreprise utilise environ 4 000 m³ de bois en grume et s'approvisionne dans un rayon de 75 kilomètres, de préférence en bois certifiés PEFC, une exigence nouvelle demandée par les consommateurs. L'entreprise est structurée sous deux entités :

- DPM pour la scierie, l'atelier de deuxième transformation, le traitement et le séchage des bois,
- Lhéritier Charpente pour la taille des charpentes, la conception et le montage des bâtiments.

INFORMATIONS DÉPARTEMENTALES / LE CANTAL







Scie de tête.

Tailleuse de charpente.

Lame de terrasse.

L'atelier de deuxième transformation est équipé de corroyeuse quatre faces et d'outils de mise à longueur pour permettre la fabrication de bardages spécifiques à l'entreprise, de lame de terrasse, de clins ou de panneaux décoratifs.

L'entreprise Lhéritier Charpente disposait d'une tailleuse de charpente de type K2, de la société Hundegger, depuis 1980. Cette machine, remplacée en 2001 par une K2-1, est la pièce maîtresse de la fabrication automatisée, elle permet la taille des pièces avec une grande précision des assemblages, même sur des gros débits. Au départ le projet est conçu par le dessinateur qui optimise les débits en œuvrant avec les exigences des clients. Les agriculteurs ou industriels souhaitent souvent des grandes portées pour favoriser les zones de stockage dans le bâtiment. Chaque chantier possède son cahier des charges spécifique. Pour faire face aux difficultés de conservation des bois soumis à rude épreuve avec les proximités de déjections animales, l'entreprise s'est équipée d'un autoclave de traitement des bois en classe 3 ou 4, pour apporter la résistance aux attaques cryptogamiques.

Classes de risque	Usage des bois	Exemples	
2	Bois peu exposé	Charpente	
3	Bois temporaire- ment en contact avec l'humidité	Bardage, Lisse de clôture	
4	Bois en contact en permanence avec l'humidité	Piquets, poteaux, Contentions agricoles	

> Le séchage du bois

Pour assurer la stabilité des bois l'entreprise s'est dotée d'un séchoir sous vide d'une capacité de 30 m³ et apporte désormais un service complet dans la mise en œuvre du produit. Le développement de cette chaîne complète de transformation oriente de fait l'entreprise Lhéritier vers de nouveaux métiers. La valorisation de bois présents dans les grumes sciées oblige l'entreprise à chercher de nouveaux clients pour les sciages secondaires. De même la production

de produits connexes au sciage oblige l'entreprise à trouver des débouchées pour les valoriser. Ici, la sciure, qui va trouver preneur dans une synergie de filière, auprès d'un partenaire menuisier industriel qui a investi dans une presse à granulés. Cette entreprise grâce à son équipement complet, propose des produits prêts à l'emploi, immédiatement utilisables en construction et le tout à partir de l'utilisation de la ressource locale.

Les chiffres clés	DPM Scierie	Lhéritier charpente	
N ^{be} de salariés	8	14	
Chiffre d'affaire	2 millions €	3,8 millions €	
Activité	4000 m³	40 bâtiments par an	

Nous constatons, qu'il n'est pas forcément nécessaire d'avoir recours aux bois d'importations. Cette entreprise connaît bien les essences, la matière et possède les équipements nécessaires pour maîtriser la transformation et proposer un produit finit.

Gilles Morel, Fransylva-15

Décès

de Charles Lafon



Administrateur de FRANSYLVA-15, syndicat des forestiers du Cantal, Charles Lafon est décédé le 12 octobre dernier à l'âge de 84 ans. Né le 25 décembre 1932 dans le château familial de Montfort d'Arches dans le Cantal, Charles Lafon,

ingénieur électricien, a fait une grande partie de sa carrière professionnelle dans le groupe Schneider. Passionné de chasse et ayant de multiples centres d'intérêt, il s'est également consacré à la gestion de l'indivision Lafon-Montfort qui s'étend sur 53 hectares et qui en est à ce jour à son troisième PSG.

INFORMATIONS DÉPARTEMENTALES / LA HAUTE-LOIRE

Histoire de la forêt de Haute-Loire Des années 1960

jusqu'à nos jours (3 ème et dernière PARTIE)

Dans le précédent numéro 5 du Bulletin Régional paru en décembre dernier, nous avions abordé l'évolution de la forêt de Haute-Loire durant les périodes qui s'échelonnent de la Révolution jusqu'au début des années 1960. Dans cette nouvelle et dernière partie, nous reprenons « l'Histoire de la Forêt de Haute-Loire » à partir des années 1960 et ce jusqu'à nos jours.

De 1960 à 2004, l'Inventaire Forestier National (IFN) a recueilli des résultats d'inventaire département par département et dispose de plusieurs cycles pour chacun d'eux. Le cycle le plus ancien disponible sous forme de base de données, couvrant le département de Haute-Loire date de 1970. Le cycle le plus récent, le quatrième, date de 2002. Les principales données concernant les surfaces forestières, les volumes sur pied et la production forestière figurent dans le tableau suivant:

> « Inventaires surfaces forestières »

Données	1er inventaire / 1970	2º inventaire / 1979	3° inventaire / 1991	4º inventaire / 2002
Surfaces des formations boisées (hectares)	164 743	169 149	182 322	186 480
Dont forêt de production (hectares)		161 770	177 346	181 210
Volume sur pied total (1000 m³)	23 960	26 212	32 496	37 332
Volume sur pied total à l'hectare (m³/ ha)	151	162	184	206
Production brute totale (1000 m³)		1 035	1 427	1 703
Production brute à l'hectare (m³/ ha)		6,40	8,03	9,40
Surfaces des landes et friches (hectares)	51 418	39 959	26 135	17 930

Ce tableau traduit plusieurs constats :

- D'abord la forte progression de la forêt dans le département depuis la statistique Daubrée en 1912, mais surtout au cours des 30 dernières années du XXème siècle. Plusieurs raisons expliquent ce développement : l'exode rural qui avait libéré d'anciens terrains voués à l'agriculture, la difficulté d'exploiter mécaniquement des parcelles en forte pente et surtout la création en 1946 du Fonds Forestier National (FFN).
- Ensuite la forte augmentation de la production de bois par hectare et surtout l'importante capitalisation de bois sur pied. Après une période durant laquelle la conservation de la forêt a été largement recommandée, il n'est pas inconvenant d'inviter les propriétaires à « récolter », mais cette récolte doit rester raisonnée dans le cadre d'une gestion durable.
- Enfin les propriétaires sont souvent accusés d'avoir boisé d'anciennes terres cultivées. Le tableau montre que



les anciens terrains agricoles se sont d'abord transformés en landes et friches et qu'à partir des années cinquante, grâce aux aides du Fonds Forestier National, les propriétaires ont « fait reculer les friches » en les boisant.

> La surface forestière actuelle

En 2004, les inventaires départementaux, à périodicité d'environ 10 ans, ont été remplacés par une collecte nationale annuelle systématique. Depuis cette date, l'intégralité du territoire est visitée annuellement, mais avec une densité de prospection départementale moindre. En 2014, l'estimation de la surface forestière de Haute-Loire est d'environ 190000 hectares soit près de 40% de la surface du département. Mais en dix ans la progression des surfaces boisées s'est ralentie.

> Conclusion

En moins de 200 ans, notre forêt départementale, qui était particulièrement ruinée au sortir de la Révolution, a considérablement progressé en surface mais également en volume. C'est grâce aux dispositions réglementaires et aux mesures incitatives mises en place par les pouvoirs publics, mais c'est aussi grâce à l'action et à l'investissement financier et humain des propriétaires publics et privés que l'on est parvenu à cette situation. « Beaucoup de forêt, parfois trop », c'est localement vrai. Il faut bien reconnaître que le paysage ouvert, occupé par l'agriculture, s'est localement transformé en de vastes étendues boisées. Mais notre forêt qui, en un peu plus d'un siècle, a reconquis des espaces qu'elle avait



INFORMATIONS DÉPARTEMENTALES / LA HAUTE-LOIRE

perdus doit être considérée aujourd'hui par les décideurs en matière d'aménagement du territoire comme une chance pour la Haute-Loire. Son triple rôle, économique, écologique et social, doit être valorisé. Paul Martel et Jean Philippe Bost (cités dans le bulletin n° 4) ont exprimé ce sentiment en écrivant: « Chaque propriétaire de ce patrimoine doit prendre conscience de sa valeur et œuvrer pour mieux l'exploiter, le protéger et le léguer aux générations futures ». A contrario, il ne faudrait pas que ceux que nos forêts « dérangent », que

ceux qui y voient uniquement des opportunités financières ou que ceux qui souhaitent le développement sans limite des populations de cervidés, préparent ou favorisent les conditions de leur régression pour que les bois de la Haute-Loire reviennent en l'état où ils étaient il y a seulement 200 ans.

René Roustide, vice-président de Fransylva-43

Le GPS, nouvel instrument de gestion des forestiers

La gestion des forêts se modernise et il est nécessaire d'avoir une cartographie précise des parcelles, des dessertes et des différents peuplements. Le GPS est actuellement un outil indispensable pour qu'un propriétaire puisse gérer son patrimoine boisé. Les gestionnaires ont déjà adopté cet outil. Quelques propriétaires l'utilisent. C'est le cas des adhérents du CETEF de Haute-Loire.

> Le système GPS

C'est un système militaire américain de navigation qui est opérationnel depuis 1995. Il est utilisable par les civils sans brouillage depuis 2000. Actuellement il s'appuie sur 27 satellites. D'autres systèmes existent ou sont en cours de déploiement : Glonass (russe), Beidou (chinois), Galileo (européen et civil). Galileo sera complet probablement en 2020. Pour l'instant peu de récepteurs portables utilisent plusieurs systèmes.

> L'intérêt pour les forestiers

Un récepteur GPS portable, équipé d'un logiciel adapté, permet d'afficher sa position en temps réel sur un fond de carte comme le cadastre ou la carte IGN au 1/25 000. L'utilisation du GPS est courante par les agents du CRPF, les techniciens des coopératives, les gestionnaires et les acheteurs de bois. En Auvergne dès 2013 le FOGEFOR a organisé une formation sur l'utilisation de l'outil et en 2014 le CETEF de Haute-Loire lui a consacré une journée. La revue « Forêt Entreprise » a publié différents articles sur le sujet.

> Le GPS du CETEF 43

Le CETEF de Haute-Loire a fait l'acquisition en 2015 d'un GPS professionnel « Spectra Precision Mobile Mapper 20 » avec le logiciel SI2G, le plan cadastral et la carte IGN au 1/25 000 couvrant tout le département de Haute-Loire. Le coût de l'appareil et des logiciels s'est élevé à 1 800 euros. Cet appareil autonome, ne nécessite pas de réseau téléphonique GSM (utile pour les zones non couvertes en Haute-Loire). La précision est de 2 à 5 mètres. Il peut y avoir quelques difficultés à capter un nombre suffisant de satellites dans les zones où le couvert forestier est particulièrement dense.



> L'utilisation du GPS par les membres du CETEF 43

Le GPS est principalement utilisé pour des recherches de limites : il sert à retrouver ou à confirmer des limites apparentes comme des bornes, des fossés, des talus, etc. Il permet également de faire des relevés de points, de pistes, de limites de peuplements pour des reports sur des plans (par exemple pour l'établissement d'un Plan Simple de Gestion). Chaque adhérent du CETEF 43 peut l'utiliser. Des formations dédiées sont organisées.

> Pourquoi s'appuyer sur le cadastre

En France, le cadastre à plusieurs fonctions :

- d'abord une mission fiscale qui est de déterminer les bases d'imposition des taxes foncières et d'habitation,
- il a également une mission foncière qui est d'identifier les parcelles et les propriétaires,
- il a aussi une mission technique qui est d'établir et de tenir à jour les plans cadastraux,
- il a enfin une mission documentaire dans la diffusion des données.

Ainsi le cadastre immatricule un bien foncier à partir d'un titre de propriété établi par un acte de vente notarié et publié (Publicité Foncière, anciennement Hypothèques). Mais il n'est pas une garantie juridique de la propriété immatriculée. La définition des limites est effectuée par les géomètres experts avec l'établissement de procès-verbaux de bornage signés par les propriétaires, mais c'est très rare dans les zones boisées. Le cadastre est enfin la seule représentation exhaustive des limites sur tout le territoire français même si ces limites ne sont pas géométriquement « légales ». Mais, comme d'aucuns ont pu le constater la qualité et la précision des plans cadastraux en forêt restent très variables. On peut rencontrer des décalages de plusieurs mètres entre le cadastre et le GPS, mais ces décalages sont souvent constants sur une zone et permettent malgré tout d'utiliser le GPS.

Michel TROUILLET, Fransylva-43 et René ROUSTIDE, vice-président Fransylva-43

INFORMATIONS DÉPARTEMENTALES / LE PUY-DE-DÔME

Visite de la forêt de Randanne

et initiation à la gestion forestière

C'est à l'initiative du Centre d'Etudes Techniques et Economiques Forestières du Puy-de-Dôme que, le 23 juillet dernier, trentecinq personnes de tous âges ont participé à la visite de la forêt de Randanne au pied du Puy de la Vache.

Outre la découverte de cette forêt, propriété du général Dominique de Larouzière, plusieurs sujets propres à la gestion forestière ont été abordés, tels que : « A qui s'adresser pour bien gérer ses bois ? », « Les essences forestières de la Chaîne des Puys », « Prix indicatifs des bois sur pied », « Comment cuber un arbre ? », « Présentation d'une parcelle expérimentale de Mélèze », « Qu'est-ce qu'un contrat de vente de bois sur pied ? » et pour finir, « Qu'est-ce que l'amendement Monichon en cas de droits de mutation ? » Tous ces thèmes aussi nécessaires et utiles les uns que les autres ont été traités tout au long de cet après-midi par Dominique Jay, Ingénieur Principal au CNPF-délégation d'Auvergne.



Tout a commencé au début du XIXème siècle, lorsque le Comte de Montlosier, rentre en France après un long séjour à l'étranger et décide de se retirer sur ses terres en 1816 qu'il a héritées de son père. Un legs de peu de valeur qualifié par son père « de terre de rang d'âne ! ». Qu'importe, le Comte de Montlosier va durant vingt-deux ans s'efforcer de lui redonner vie. Pourtant au départ ces terres considérées impropres à la culture se composent de 400 hectares de bois de taillis, de terres vagues et

de bruyère dont un quart occupé de lave presque à nu. C'est cette partie nue que le Comte entreprend de façonner en un milieu exploitable et productif. Deux siècles plus tard, c'est la famille du général Dominique de Larouzière qui poursuit l'œuvre de son aïeul (voir article ci-contre page suivante). La propriété représente une surface de 263 hectares et s'étage entre 950 et 1100 mètres d'altitude. La forêt est assujetti à un Plan Simple de Gestion qui a été agréé par le CNPF-délégation Auvergne en 2008 et qui s'achèvera en 2018.

GROUPAMA, partenaire des sylviculteurs du Puy-de-Dôme



Groupama

iroupama Rhône-Alpes Auvergne - Caisse régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles de Rhône-Alpes Auvergne 50 rue de Saint-Cyr - 69251 Lyon cedex 09 - 779 838 366 RCS Lyon - Emetteur des Certificats Mutualistes Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution 61 rue Taitbout - 75009 Paris. « Le climat caractéristique de ce territoire présente une forte pluviosité – supérieure à 1 300 mm par an –



et une faible température moyenne annuelle d'environ 7°C. Par ailleurs, cette forêt peut recevoir de fortes chutes de neige entre novembre et avril, mais aussi compter jusqu'à 100 à 150 jours de gel par an et enfin, le vent est un facteur important qui peut provoquer de dégâts comme en 1982 et 1999 », a rappelé Dominique Jay du CNPF- délégation Auvergne. C'est précisément après la tempête de 1999 que le général Dominique de Larouzière a entrepris de changer profondément le mode de gestion de sa forêt. Concrètement, il a été décidé en concertation avec le CNPF-délégation Auvergne d'introduire de nouvelles essences qui puissent s'inscrire dans le cadre des contraintes liées au site classé de la Chaîne des Puys, mais aussi aux exigences environnementales associées au Parc Naturel Régional des Volcans, à la présence d'une ZNIEFF et au projet

d'inscription de cette même Chaîne des Puys au patrimoine mondial de l'Unesco... Rappelons également que la gestion de cette forêt est assurée par le propriétaire en liaison avec la coopérative forestière Unisylva.

Quelles sont les nouvelles essences qui ont été introduites ?

« La décision qui a été prise consiste à l'installation de nouvelles essences plus précieuses que les simples douglas, épicéas ou sapins. Ainsi, le long des nouveaux chemins qui ont été tracés on trouvera ici et

là de l'Alisier terminal, des Trembles, des Tilleuls à petites feuilles, des Cormiers, des Merisiers, des Érables planes, des Érables Sycomores, des Frênes, des Mélèzes, etc.», a expliqué Dominique Jay qui a aussi spécifié que ces plantations ont été réalisées presque à l'unité. Il s'agit d'une sorte de mitage qui permet de conserver le même paysage tout en permettant de produire des bois de qualité. Un peu plus loin, c'est une parcelle de plus de 2 hectares où une autre expérience a été conduite. Sur cette surface qui avait été entièrement détruite par la tempête de 1999, il a été planté en 2003, trois espèces différentes de Mélèzes (Europe, Japon et Hybride) et 11 génotypes. Certes il a été entrepris de lourds travaux: exploitation et vente des chablis au printemps 2 000, nettoyage du terrain par un broyeur lourd en avril 2003, plantation à raison de 1 100 plants/hectare par potets à la minipelle et mise en place d'un insecticide, travaux de protection contre le gibier, en mai 2003. Aujourd'hui le résultat est là, les différentes variétés de Mélèzes ont toutes poussé et certaines bien plus vite que d'autres. C'est impressionnant et très enrichissant sur ce qu'il convient de faire pour obtenir le meilleur résultat.

AT

INFORMATIONS DÉPARTEMENTALES / LE PUY-DE-DÔME

Général Dominique de Larouzière :

« Ce qui me motive depuis toujours, c'est que ma forêt puisse traverser les décennies et devenir une vraie forêt productive et diversifiée. »

Il aime ses bois et cela se voit d'emblée. Dès qu'on aborde le sujet, ses yeux brillent et il n'a qu'une envie vous convaincre « que tout est arbre et que rien n'est plus beau et intéressant qu'un arbre ». C'est peu dire que l'arbre est tout pour lui. Lorsqu'en 1999, la tempête a saccagé une vaste partie de ses bois situés sur les hauteurs de la forêt de Randanne à plus de 1 000 mètres d'altitude, son sang n'a fait qu'un tour. « Plus de 4 000 m3 ont été ainsi mis à terre en un instant. C'était une catastrophe. Ce sont les hêtres et les plus beaux épicéas qui ont été couchés, cassés ou déracinés. Il a fallu mobiliser tous ces bois et pour cela, créer, avec l'aide financière du FEDER, un chemin de 1,8 km accessible aux gros transporteurs

jusqu'au cœur du massif forestier pour les évacuer, puis préparer le terrain en vue du reboisement. Je ne dirai jamais je remercie assez combien Auvergne et la Coopérative forestière Sylvaubois (maintenant Unisylva) pour leurs conseils et l'aide morale et technique qu'ils m'ont apportée, en particulier pour la phase reboisement car la propriété, située dans le site classé de la Chaîne des Puys, est soumise à de fortes contraintes environnementales. En réalité, j'ai très vite réalisé que ce désastre était une occasion inespérée de reconstituer une forêt sous le signe de la biodiversité. L'idée de changer du tout au tout ma façon d'exploiter mes bois a germé dans mon esprit et maintenant ce que j'essaye de faire c'est que ma forêt puisse petit à petit devenir pour mes huit enfants et mes vingt-neuf petits-enfants, une forêt

productive tous les dix ans et aussi une forêt diversifiée.» explique enthousiaste le général Dominique de Larouzière.

Avant de s'occuper de ses bois, la retraite venue, le général Dominique de Larouzière a menée une belle carrière militaire, commencée comme officier après ses études à Saint-Cyr Coëtquidan qui lui ont ouvert à sa sortie les portes de la Légion Étrangère. Envoyé d'abord en l'Algérie à la frontière Tunisienne, il poursuivra ensuite sa carrière en Corse (Bonifacio), puis devenu capitaine, il rentrera en France, en Allemagne, puis au 92 à Clermont-Ferrand. Il fera aussi un passage dans son ancienne école de Saint-Cyr Coëtquidan comme instructeur avant de prendre le commandement d'un régiment d'infanterie motorisée à Soissons, et enfin de servir en divers états-majors. Certes ce parcours au sein des armées ne lui a pas permis vraiment de s'investir dans la gestion forestière. Quoi que ! « Mon père qui était aussi officier avant la guerre, a décidé après la deuxième guerre mondiale de quitter l'armée et de reprendre en exploitation directe le domaine familial de Randanne qui



comptait 40 vaches d'origine suisse et 400 à 500 moutons. C'est dans cette ambiance pastorale de fenaisons, de bidons de lait entrechoqués et de cueillettes de champignons que j'ai été élevé. C'est surtout pendant les vacances que nous allions dans les bois avec mon père qui, reprenant la tradition familiale, agrandissait à son tour la surface boisée; à part ces promenades en famille dans cet environnement splendide, nous n'avions pas d'autres contact avec nos bois. Ce n'est qu'à

partir de 1990, date de la succession de mon père et surtout 1993, date de ma mise à la retraite (et non de ma retraite...!) que j'ai vraiment pris conscience des tâches importantes qui m'attendaient sur le plan forestier. C'est peu dire que je m'y suis mis à fond les manettes.» confie-t-il.

Concrètement c'est un véritable plan stratégique forestier à cent ans que le général a souhaité mettre en œuvre. Un programme qu'il aime suivre étape par étape et qu'il surveille à la baguette, car pour lui la forêt ne souffre pas la moindre négligence. « Je suis en effet intéressé par tout ce qui est entrepris dans mes parcelles. Je veux être prévenu, être présent dès qu'il y a des travaux qui sont engagés, j'aime me rendre sur les chantiers et connaître ceux qui y travaillent. J'ai proposé au CRPF que des expériences soient réalisées sur différentes essences et à des altitudes

variées pour mieux comprendre ce qui réussit et ce qui ne marche pas. C'est fondamental de faire des essais. À terme, il faut obtenir une variété biologique qui tienne compte ici d'un déficit en eau, là de gelées précoces ou tardives selon l'exposition, etc. Je n'oublie pas aussi que mes bois sont situés dans un site protégé qui attire beaucoup de visiteurs (beaucoup trop !) et j'ai plaisir à leur offrir la beauté du paysage. Ce qui n'empêche pas bien évidemment de faire que cette forêt soit facile à exploiter et que l'on puisse y découvrir une grande variété d'essences comme les pins laricio de Corse, pins sylvestres, érables sycomores, mélèzes, épicéas, sapins pectinés, douglas, merisiers, les noyers, etc. Je veux laisser à mes enfants une forêt porteuse d'avenir, rajeunie, variée, productive, et belle. » conclut le général Dominique de Larouzière qui n'a pas fini à 81 ans comme son aïeul, François Dominique de Raynaud de Montlosier, Comte de Montlosier (1755-1838), d'être un précurseur des forêts d'Auvergne.

Antoine Thibouméry



INFORMATIONS RÉGIONALES / AUVERGNE RHÔNE-ALPES

Résultats des élections 2017 des conseillers CRPF

Le renouvellement des conseillers du CRPF qui a eu lieu en février et mars derniers, s'est déroulée dans de bonnes conditions. Le taux de participation par département oscillant autour des 30 %. Ce qui est tout à fait honorable comptetenue de la nature de ce genre de consultation.

Pour l'Auvergne, il s'agissait d'élire par département un titulaire et un suppléant (voir tableau ci-dessous)., A ce collège départemental, il faut ajouter également un titulaire et un suppléant au titre des autres documents de gestion. Enfin, pour le collège régional ont été élus deux titulaires (Philippe Charrier et Pierre Faucher) et deux suppléants (Hubert Ferron et Henri Battie). Rappelons que ces conseillers ont pour mission au sein du CRPF d'être les représentants des propriétaires forestiers privés. Pour être électeur, il fallait être propriétaire d'au moins 4 hectares. C'est dire l'importance de ce vote et du rôle que ces conseillers sont appelés à jouer pour défendre les intérêts des propriétaires forestiers privés.

Les élus et leurs suppléants pour les 6 prochaines années, pour la région Auvergne-Rhône-Alpes et ses 12 départements sont les suivants :

Collège Régional Auvergne-Rhône-Alpes	Titulaires	Suppléants		
	Philippe CHARRIER	Hubert FERRON		
	André AUBANEL	Daniel AUDEYER		
	Claude FERRADOU	Yvonne COING-BELLEY		
	Henri BEAUPERTUIT	Philippe GOURBIERE		
	Pierre FAUCHER	Henri BATTIE		
	Monique GARON	Lionel PRADINES		
	Jean-Marc PATEFFOZ	Rémi BONAVENTURE		
Collège Départemental	Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
		SG(1)	CBPS (2) ou RTG (3)	
Ain	Gontran BENIER	François DUCOLOMB		
Allier	Pierre DE VILETTE	Philippe DU VIVIER		
Ardèche	Gérard CHAURAND	Antoine DE PAMPELONNE	Jean-Louis TESTUD	Jean-Charles MOUNE
Cantal	Nicolas SARRAUTE DE MENTHIERE	Pascal PERRIER		
Drôme	Henri d'YVOIRE	Alain JEUNE		
lsère	Bruno DE QUINSONNAS-OUDINOT	Albert RAYMOND		
Loire	Jacques GRENOT	Geneviève LE BOUCHER D'HEROUVILLE		
Haute-Loire	Michel RIVET	Michel TROUILLET		
Puy-de-Dôme	Anne-Marie BAREAU	Michel AUBERT-LAFAYETTE	Gilles MOREL	Gérard MONTAGUT
Rhône	Bruno DE BROSSE	Gabriel DEBILLY		
Savole	Marcel ROSSET	Jean-Claude GANDY		
Haute-Savoie	Claude MUFFAT	Bernard BECHEVET		
SG : Plan Simple de Gestion				

Premières Assises Régionales

de la Forêt et du Bois

C'est à l'instigation du Conseil Régional d'Auvergne-Rhône-Alpes que se sont tenues à Lyon, le 24 novembre dernier, les Premières Assises Régionales de la Forêt et du Bois.

Objectif de cette première réunion : présenter les principaux projets que la nouvelle grande région entend mener au titre de la filière Forêt-Bois. Émilie Bonnivard, vice-présidente déléguée à l'agriculture, à la forêt, à la ruralité, à la viticulture et aux produits du territoire a rappelé que d'ici à 2020, la 1ère région pour son volume sur pied (485 millions de m³) et la plus boisée de France avec 2,5 millions d'hectares, se devait d'accroître le volume récolté chaque année à 6 millions de m³. Actuellement on en extrait tout de même 5,2 millions de m³.

De son côté, Martial Saddier, vice-président délégué aux entreprises, au développement économique, à l'économie de proximité, au commerce, à l'artisanat et aux professions libérales, a précisé que la nouvelle politique régionale sera orientée également vers les territoires de montagne. « C'est le



souhait du président du Conseil Régional, Laurent Wauquiez, qui veut repositionner la politique régionale sur ce créneau particulier. Mais aussi, il convient de souligner que nous avons avant tout une approche économique et que cette filière régionale, doit être traitée aussi comme une filière nationale et mondiale. C'est donc une approche globale de l'aval à l'amont. Le développement du bois-bûches, l'assainissement de l'eau, l'emploi, l'utilisation du bois dans la construction de bâtiments, le développement des entreprises, anticiper les besoins, réduire les importations, etc. sont autant de domaines que seront pris en compte. A ce titre une Agence Régionale de Développement Économique va être créée pour répondre

INFORMATIONS RÉGIONALES / AUVERGNE RHÔNE-ALPES

à tous ces besoins.» a annoncé Martial Saddier qui a ajouté que le budget régional consacré à la filière Agriculture-Forêt allait être augmenté cette année de 20%.

Pour mieux comprendre les enjeux, Stéphane Filaire et Jean Gilbert, respectivement président des deux interprofessions : Auvergne-Promobois et FIBRA, ont donné quelques chiffres significatifs qui montrent la place importante tenue par la filière Forêt-Bois en Auvergne-Rhône-Alpes. D'abord, 93 % des 2,5 millions d'hectares de forêt sont productives et 80% appartiennent à des propriétaires privés. Ils sont au total 670 000 dont 360 000 ont moins d'un hectare! 18 000 entreprises sont présentes sur ce vaste territoire et emploient 65 000 personnes non délocalisables.

Deux tables rondes s'en sont suivies, la première regroupait des acteurs de l'aval et la seconde des acteurs de l'amont. C'est ainsi que se sont exprimés dans un premier temps : Frédéric Blanc de la scierie Blanc, David Bosch de SDCC, José Brunet de Auvergne-Promobois et directeur général de la scierie

Moulin, Jean-François Chorain de la scierie Chorain et Jean-Luc Sandoz d'Ecotim. Les intervenants de la seconde table ronde représentants les acteurs de l'amont, étaient : Anne-Marie Bareau, présidente de l'Union Régionale des Forêts d'Auvergne, Lionel Piet, directeur général de Coforet, Philippe Emin, maire de Cormaranche en Bugey, Jean-Charles Mogenet d'Echoforêt et Jean-Philippe Damon, de Sylvéo Bois Énergie.

Que retenir de ces divers échanges entre professionnels? D'abord qu'un consensus général est bel et bien partagé par l'ensemble des professionnels de la filière forêt-bois qu'ils soient situés en aval ou en amont de celle-ci. Ensuite que des solutions existent et qu'il convient maintenant de les mettre en œuvre. C'est ainsi qu'il a été rappelé à juste titre « qu'une bonne partie des scieries souffrent de plus en plus d'un mangue de moyens financiers pour investir et se moderniser. Qu'il convient de trouver rapidement des solutions pour utiliser les gros arbres. Que les débouchés sont encore à chercher. Peut-on continuer ainsi ou faut-il favoriser les regroupements entre petites scieries ? Faut-il subir ou au contraire devenir une force de propositions ? Ne seraitil pas plus judicieux d'assouplir les réglementations et les normes qui étouffent les entreprises ? Pourquoi importe-t-on des bois qui sont présents sur le territoire ? Que le bois est une solution pour soutenir le développement économique, réduire la dette et créer des emplois, car la forêt est une richesse qu'il faut valoriser. Techniquement construire en bois est maintenant au point. Le bois a de meilleures performances que tous les autres matériaux. »

Autant d'informations et de propos plutôt constructifs qui ne doivent pas faire oublier pour autant que toutes les conditions ne sont pas encore réunies pour que la filière forêt-bois puisse se développer harmonieusement. Parmi les freins les intervenants ont rappelé une nouvelle fois : « la chute du marché de la construction, la faible proportion du bois dans la construction de grands bâtiments, l'urgente nécessité de favoriser le bois dans les constructions des bâtiments publics, l'implication insuffisante des pouvoirs publics dans le soutien de la filière forêt-bois, le besoin de favoriser le développement des dessertes, de soutenir davantage les

formations aux métiers du bois, etc. »

La seconde table ronde qui réunissait des professionnels de l'amont a complété cette analyse de la filière forêt-bois en précisant les missions qu'elle entend poursuivre: « N'oublions pas que les propriétaires forestiers même ceux qui sont adhérents à des coopératives détiennent de petites surfaces. C'est dire que l'objectif de 6 millions de m³ par an concerne principalement les petits propriétaires. Le frein principal, est connu, c'est le morcellement. C'est dire la nécessité de favoriser les regroupements, y compris des associations entre le public et le privé. Dans ce même esprit, il faut rappeler le rôle bénéfique des documents de gestion comme les PSG

qui ont prouvé que les propriétaires qui ont des documents de gestion sont ceux qui mobilisent le plus de bois. A cet égard, il faut aussi souligner l'importance jouée par les CRPF qui sont des partenaires essentiels pour conseillers les propriétaires forestiers pour mener une gestion plus performante dans la gestion de leur forêt. Tout comme les syndicats de forestiers privés qui offrent des

services uniques et indispensables comme notamment la responsabilité civile et l'assurance contre les tempêtes et les incendies. Reste que ce sont les manques de débouchés qui pénalisent tous les forestiers. Même si aujourd'hui le Bois-Énergie offre des débouchés à des bois qui par ailleurs n'auraient pas trouvé preneurs et permet aussi de favoriser la pousse des autres arbres. »

Il n'empêche que tous les intervenants de cette seconde table ronde se sont retrouvés sur le constat suivant : « les prix actuels de vente des bois ne permettent pas un juste retour pour continuer à valoriser leur forêt. Certes d'autres perspectives laissent à penser que le bois via la Chimie Verte peuvent offrir de nouveaux débouchés. Y a-t-il un risque que les forestiers se détournent de la mobilisation traditionnelle de leur bois qui n'est plus rentable pour des usages plus rémunérateurs ? » a-t-il été exprimé. C'est dire aussi le rôle important que la politique régionale peut jouer pour permettre à la filière forêt-bois de retrouver le chemin de la compétitivité. Tous les intervenants de ce second débat n'ont pas manqué de le rappeler : « La région se doit de cibler les bons massifs. Pour que la filière forêt-bois puisse bien fonctionner il faut qu'elle s'appuie sur des engagements contractuels comme les PSG. Un PSG c'est un engagement sur 20 ans qui permet de mobiliser les bois, de trier, de valoriser, de massifier, de faire des gains de productivité et donc d'améliorer la compétitivité. Il faut que l'on se parle de l'aval à l'amont », ont conclut les participants de cette seconde table ronde comme en écho aux propos tenus par leurs collègues de la première table ronde.

Antoine Thibouméry



INFORMATIONS RÉGIONALES / AUVERGNE RHÔNE-ALPES

Installation de la

Commision régionale de la forêt et du bois

La loi d'avenir pour l'agriculture et la forêt du 13 octobre 2014 a institué les commissions régionales de la forêt et du bois (C.R.F.B) en remplacement des commissions régionales de la forêt et des produits forestiers. Conformément au décret n°2015-778 du 29/06/2015 le Préfet de région a arrêté le 18/10/2016 la composition de la CRFB Auvergne-Rhône-Alpes. Son installation a eu lieu le 19 décembre dernier dans les salons de la préfecture de région à Lyon sous la co-présidence des représentants du Préfet de région et du président du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes.

Les membres de cette commission nommés par le préfet sont des représentants des collectivités territoriales, des administrations déconcentrées de l'Etat, des établissements publics intéressés, des organisations professionnelles, des associations de protection de l'environnement, des fédérations départementale ou interdépartementale de chasseurs, d'association d'usagers de la forêt ainsi que des personnalités qualifiées. C'est ainsi que la Forêt Privée est représentée par FRANSYLVA Auvergne et Rhône-Alpes, le CNPF délégation Auvergne et Rhône-Alpes, les coopératives forestières et les experts forestiers.

> Quelles sont ses missions?

La CRFB concourt à l'élaboration et à la mise en œuvre dans la région des orientations de la politique forestière définie à l'article L 121-1 et précisées dans le Programme National de la Forêt et du bois (PNFB). Elle est chargée d'élaborer le programme régional de la forêt et du bois (PRFB), déclinaison du programme national de la forêt et du bois en région, et de le mettre en œuvre, d'élaborer le contrat de filière bois au niveau régional, d'identifier les besoins et les contraintes de la filière forêt afin d'en faciliter l'approvisionnement, d'assurer la cohérence entre le PRFB et les politiques publiques régionales, nationales ou communautaires, de faire des propositions visant à organiser le dialogue entre les acteurs du secteur, d'émettre un avis sur les projets de directives régionales d'aménagement des forêts et de schémas régionaux d'aménagement des forêts relevant du régime forestier ainsi que sur les projets de schémas régionaux de gestion sylvicole des bois et forêts des particuliers sur lesquels reposent les orientations de nos documents de gestion durable.

Elle assure également le suivi du PRFB et se doit de fixer les priorités de la politique forêt bois en Auvergne-Rhône-Alpes.

Consécutivement à la mise en place des membres de la commission, la matinée de travail a été l'occasion de proposer une méthode de travail pour l'élaboration du Programme régional de la forêt et du bois qui doit être mis en place dans les deux ans suivant l'édiction du Programme National de la Forêt et du Bois.

Il est donc proposé d'établir deux documents distincts : un PRFB et un Contrat de filière, de travailler sous forme de groupes de travail et de décliner un diagnostic par massif. Cinq groupes sont proposés portant sur :

- Définition des massifs et diagnostic,
- Assurer la pérennité de la forêt et d'une ressource en bois de qualité, adaptée aux besoins,
 - Prendre en compte la multifonctionnalité des forêts,
 - Favoriser la mobilisation de la ressource bois,

- Valoriser au mieux la ressource locale.

Et ceci dans un principe de cohérence par la participation de l'Etat et de la Région.

Il est également constitué un comité sylvocynégétique composé paritairement de représentants des propriétaires forestiers et des chasseurs qui est rattaché à la commission. Il établit en concertation avec les commissions départementales de la chasse et de la faune sauvage le bilan annuel des dégâts de gibier, adopte un programme d'actions permettant de favoriser l'établissement de l'équilibre sylvocynégétique dans les zones les plus affectées. L'adoption doit se faire à la majorité des deux tiers de ses membres, si tel n'est pas le cas le programme est élaboré et arrêté par le représentant de l'Etat dans la région.

A également été abordé le sujet des arrêtés régionaux sur les matériels forestiers de reproduction éligibles aux aides de l'Etat. Actuellement il existe deux arrêtés un pour chaque région. Une refonte est nécessaire pour n'en avoir qu'un seul. Une importance particulière est portée à ce sujet car il s'agit de décisions qui impactent les choix des essences, des origines et des conditions de plantations. Compte tenu de la diversité de notre nouvelle grande région et des évolutions climatiques ces choix doivent être murement réfléchis.

Enfin il a été proposé de travailler de manière concomitante sur le schéma régional Biomasse, sur les directives régionales d'aménagement (DRA) et sur le schéma régional de gestion sylvicole (SRGS).

Anne-Marie BAREAU

Le site BOIS d'AUVERGNE a déjà un an!

C'est à l'occasion du Salon PANORABOIS en janvier 2016 que la plate-forme BOIS d'AUVERGNE a été présentée par le CRPF délégation Auvergne pour la première fois. Les premières impressions recueillies ont été très encourageantes. La plate-forme étant en phase d'essai, il convenait de laisser du temps au temps pour qu'elle puisse offrir tous les services qu'elle se propose de mettre à la disposition des propriétaires forestiers privés.

A ce propos, on peut se reporter aux 2 articles parus respectivement dans les N° 2 de mars 2016 et le N° 3 de juin 2016 de FRANSYLVA: Forêt Privée d'Auvergne. Après un an de fonctionnement où en sommes-nous? A ce jour le nombre d'utilisateurs qui se sont connectés à ce site entre le 1er janvier 2016 et le 31 janvier 2017 s'élève à 3 700. Par ailleurs, le nombre de comptes propriétaires créés est d'ores et déjà de 580 et le nombre d'entreprises sélectionnées vient de franchir le cap des 80 références. Enfin, la bourse foncière et forestière contient 174 offres de vente et pour 400 demandes d'informations, 16 ventes ont été enregistrées.

A. T.

INFORMATIONS NATIONALES / FRANCE

La forêt appartient à tout le monde!

Vous êtes plus sylviculteur que chasseur, plus environnementaliste que producteur, votre surface boisée est importante ou plus réduite... Quelque soit votre caractéristique personnelle, vous avez en commun, avec tous les autres forestiers, le fait d'être « propriétaire ». Cette qualité de « propriétaire » est une des composantes de la valeur patrimoniale de votre forêt. Si tout un chacun peut pénétrer les lieux sans autorisation, cette valeur tend à disparaître. La majorité des forêts Auvergnates appartiennent à des propriétaires privés et les chemins



qui les traversent ne sont pas ouverts, sauf exception, à la circulation publique, y compris celle des piétons. Par ailleurs, le respect du droit de propriété s'impose mais la responsabilité civile des propriétaires renforcent le besoin d'un tel avertissement. Toute forêt a un propriétaire, qu'il soit public ou privé, et la pénétration dans une forêt est soumise à l'autorisation préalable de celui-ci. Autorisation qui doit être explicite dans le cas d'une forêt privée.

Alors au nom de « la nature appartient à tout le monde » doit-on perdre notre droit de propriété sans rappeler à ceux qui nous décrient, que le droit de propriété, figure dans la constitution ? Ce sont d'ailleurs les mêmes qui réclament l'accès libre de nos forêts, et qui n'admettraient pas que l'on entre dans leur jardin ou que l'on occupe leur appartement sans leur consentement.

Donc, n'oublions pas les termes « privé » ou « propriétaire » pour satisfaire à l'air du temps quand il s'agit du bien d'autrui, affirmons-les en indiquant que les espaces ne sont pas fermés, mais peuvent être ouverts avec autorisation, à condition que le rôle sociétal sans contrepartie ne relève pas d'une pure et simple spoliation. Communiquer sur ces points, c'est donc bien défendre les forestiers privés qu'ils soient adhérents de l'un de nos syndicats ou non.

Pierre FAUCHER, Président de FRANSYLVA-63

La bibliothèque du forestier

COLLECTION « LES RÉSINEUX »

Cette collection constitue la synthèse de plus d'une trentaine d'années d'étude. Elle est accessible aux non-spécialistes, qu'ils soient techniciens, enseignants, étudiants, ou amoureux des arbres. Elle met en avant le fait que les résineux restent en réalité méconnus bien qu'ils soient au centre du débat forestier. Ils représentent, en effet, un atout maître pour la production car, bien que présents sur moins de 30 % de la surface forestière française, ils fournissent plus de 80 % du volume de bois scié et sont l'objet de contestations de la part des associations de défense de l'environnement et des opposants aux boisements artificiels.

Son auteur, Philippe Riou-Nivert et le CNPF-IDF ont donc entrepris de leur consacrer une vaste synthèse couvrant tous les domaines : botanique, physiologique, écologie, culture, utilisations du bois. A travers cette collection, ils mettent à disposition du plus grand nombre les connaissances les plus actuelles sur le sujet. Une véritable mine d'informations en 3 tomes :

- 1 Connaissance et reconnaissance
- 2 Écologie et pathologie
- 3 Bois, utilisations, économie
- 4 Sylviculture et reboisement (à paraître).

Lauréat du Prix de l'Académie d'Agriculture de France (Prix Clément Jacquiot), cette collection est vendue à l'unité (t. 1:40€ / t. 2:46€ / t. 3:39€). Par ailleurs, une offre promotionnelle propose pour les 2 premiers tomes, 68,80€ au lieu de 86€ ou encore pour les 3 tomes, 88€ au lieu de 125€.

Tous les ouvrages sont à récupérer au Centre de Ressources de la Maison de la Forêt et du Bois, à Lempdes (63) (Paiement par chèque à l'ordre de la maison de la forêt et du bois / centrederessources@maison-foret-bois.fr)



 FRANSYLVA 03 / Syndicat des Propriétaires Forestiers de l'Allier 17, rue de Paris 03000 MOULINS

Tél.: 04 70 35 08 92 Fax: 04 70 46 32 79 Mail: syndicat-03@ foretpriveefrancaise.com

Permance téléphonique du Lundi au Vendredi de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h.

Présence du Président Philippe du Vivier sur rendez-vous le mardi de 14 h. à 17 h.

 FRANSYLVA 15 / Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs-Cantal Maison de la Forêt Privée 39, Avenue Georges Pompidou 15000 AURILLAC

Tél. /Fax: 04 71 63 61 00 Mail: sylviculteurs15@hotmail.com

Permanence le mercredi de 14 h. à 17 h.

 FRANSYLVA 43 / Forestiers Privés de Haute-Loire
 5, rue Alphonse Terrasson
 43000 Le Puy-en-Velay

Tél.: 04 71 09 38 86

Mail: sylviculteurs43@hotmail.com

Permanence du Lundi au Vendredi de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 16 h. Sauf

le mercredi après-midi.

 FRANSYLVA 63 / Forestiers Privés du Puy-de-Dôme
 Maison de la Forêt et du Bois 10, Allée des Eaux et Forêts
 Marmilhat 63370 LEMPDES

NOUVEAU Tél.: 04 73 14 83 44 Mail: syndicatforet63@wanadoo.fr

Permance le Lundi et le Jeudi toute la journée de 9 h. à 17 h.





Directrice de la publication : Anne-Marie Bareau

Rédacteur en chef : Antoine Thibouméry

Ont participé à la rédaction de ce N°6 : Anne-Marie Bareau, Hélène Desmas, Philippe du Vivier, Gilles Morel, Michel Trouillet, René Roustide, Pierre Faucher, Antoine Thibouméry.

Crédits photos: Gilles Morel, René Roustide, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes et Antoine Thibouméry.

Tirage: 3 150 exemplaires

Imprimerie Chambrial/Cavanat • Billom

